Image not found or type unknown

Location-gérance : l'obligation de délivrance du propriétaire du fonds

Fiche pratique publié le **07/10/2014**, vu **639 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le loueur du fonds de commerce est tenu de délivrer celui-ci au locataire-gérant, avec tous les éléments qui le composent.

Le loueur doit remettre au locataire-gérant les biens objet de la location, c'est-à-dire ceux composant le fonds de commerce, ce qui exclue notamment les marchandises destinées à être vendues, ces dernières pouvant faire l'objet d'un contrat séparé.

Voir le détail

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés